



Reprise de salaire après dépassement des 30 jours qui suivent l'i

Par **Jamelie**, le **18/11/2015** à **21:34**

Bonsoir, j'ai besoin d'un renseignement concernant ce qui m'arrive la médecine du travail m'a mise en inaptitude définitive en une seule visite (car il y avait eu visite de pré reprise auparavant) le 1er septembre 2015, suite à l'entretien préalable au licenciement et l'impossibilité de me reclasser j'ai reçu la lettre de licenciement le 7 octobre, pensez-vous qu'il y aurait du avoir reprise des salaires?

Est-ce que quand on parle de reprise de salaire ceci correspond à un mois de salaire plein ou seulement le salaire du 1er au 7 octobre (date du licenciement)?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/11/2015** à **07:41**

Bonjour,

Si la visite de reprise a eu lieu le 1er septembre, la reprise du versement du salaire par l'employeur aurait dû intervenir du 2 au 6 octobre...

Par **Jamelie**, le **19/11/2015** à **09:35**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Autre question svp, j'ai reçu mon solde de tout compte le 27 octobre est ce un délai normal?

Par **P.M.**, le **19/11/2015** à **10:21**

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard à la date habituelle de la paie donc cela n'est pas vraiment anormal...

Par **Jamelie**, le **19/11/2015** à **10:51**

Merci encore

Par **DRH juriste**, le **19/11/2015** à **12:52**

Bonjour,

Je voudrais juste apporter en complément de ce qui a été dit mon expérience de praticien comme DRH.

Je trouve que le délai pour votre solde de tout compte est venu assez tardivement, cependant il n'existe pas d'obligation d'extrême rapidité.

Un délai de plusieurs jours pour une entreprise, disposant des services adéquats, me semble généralement nécessaire pour que le personnel administratif et/ou comptable puisse faire les calculs et préparer les documents nécessaires, en évitant les erreurs pouvant résulter d'une précipitation. Pour ma part, j'ai toujours tenu un délai inférieur à 7 jours. Mais certains employeurs peuvent avoir besoin d'un peu plus de temps.

Bien cordialement.